106e année. — N° 144. Le Numéro : **0,50 F** Jeudi 20 Juin 1974.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRETES, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	JOURNAL OFFICIEL				TEXTES d'intérêt général.	DÉBATS		DOCUMENTS		CONSEIL ÉCONOMIQUE et social.
	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs.		Assemblée nationale.	Sénat.	Assemblée nationale.	Sénat.	Avis et Rapports.
C. C. P. 9063-13 Paris.	Trois mois.	Six mois.	Un an.	Un an.	Un an.	Un an.	Un an.	Un an.	Un an.	Un an.
Métropole et Outre-mer. . .	18 F	35 F	65 F	9 F	40 F	22 F	16 F	30 F	30 F	8 F
Etranger.	27 F	53 F	100 F	12 F	55 F	40 F	24 F	40 F	40 F	12 F

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations ainsi que, s'ils ne sont pas publiés à l'édition des LOIS ET DÉCRETS, des avis aux importateurs et aux exportateurs.

Les Éditions des DÉBATS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT comprennent le compte rendu intégral des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Les Éditions des DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition du CONSEIL ÉCONOMIQUE et SOCIAL comprend les avis et rapports.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15. — Tél : 578 61-39

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

En vente :

RECUEIL METHODIQUE LEGISLATIF

Loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 d'orientation du commerce et de l'artisanat.

Le septième numéro du Recueil méthodique législatif (R. M. L.) contient le texte de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 d'orientation du commerce et de l'artisanat et tous les travaux préparatoires (Débats et Documents de l'Assemblée nationale et du Sénat).

Il comprend **3 tomes :**

Le tome I rassemble les renseignements utiles et tables, le texte de la loi, la première lecture par l'Assemblée nationale ;

Le tome II, la première lecture par le Sénat ;

Le tome III, la deuxième lecture par l'Assemblée nationale, la deuxième lecture par le Sénat, la discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire.

Ce recueil permet ainsi de procéder à une étude à la fois plus facile et plus approfondie des travaux préparatoires de ce texte législatif.

Portant la référence **R. M. L. n° 7,** tiré sur beau papier et présenté dans un emboîtage cartonné, il est en vente au prix de **120 F** et également expédié sans frais sur commande, accompagnée du montant, adressée à la Direction des Journaux officiels, 26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Pour le règlement, joindre le titre de paiement à la commande (mandat-lettre, chèque bancaire ou chèque postal [C. C. P. 9063-13 Paris].)

(1 f.)

SOMMAIRE

★ Les textes qui sont suivis d'un astérisque seront édités en fascicules spéciaux de format 21 × 14,85 cm.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Remise de lettres de créance (p. 6547).

DECRETS, ARRÊTES ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Décrets portant admission à la retraite (administrateurs civils) (p. 6547).

Arrêté du 17 juin 1974 relatif à une régie d'avances et de recettes (p. 6547).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêtés portant inscription à des tableaux d'avancement, nomination, acceptation de démission et conférant l'honorariat (officiers publics ou ministériels et personnels des services judiciaires) (p. 6547).

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Arrêtés portant nomination et admission à la retraite de directeurs généraux de groupes de sociétés nationales d'assurances et conférant l'honorariat (p. 6548).

Règlement particulier des tranches des Roses, des Moissons et de l'Automne de la loterie nationale 1974 (p. 6548).